

Trier ses PRODUITS CHIMIQUES

Vous voulez vérifier si vous respectez bien les consignes de tri pour vos produits chimiques ? Toutes les réponses sont ici !

Nous avons à cœur de réduire de plus en plus la taille de nos emballages, ceci pour minimiser nos déchets.

En réduisant la taille de ces emballages, nous n'avons parfois plus la place disponible pour mentionner les filières de tri des produits.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires.

TOUS LES PRODUITS



Éliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination agréé conforme à la réglementation locale.

BON À SAVOIR

Voici une petite liste non exhaustive des produits concernés :

Produits d'entretien du véhicule (liquide de refroidissement, liquide de dégivrage, ...), produits pour le bricolage (peinture, enduits, acétone...), produits de jardinage (engrais, pesticide, ...), produits pour la cheminée et la barbecue (allume-rapide, ...), produits d'entretien de la maison (déboucheur de canalisation, décapant four, ...), produit d'entretien piscine (chlore, régulateur pH, ...)